



Pour diffusion immédiate

## **Interdiction totale de feux à ciel ouvert sur l'ensemble du territoire desservi par le Service de sécurité incendie Mont-Tremblant**

*(Mont-Tremblant, le 24 avril 2026)* – Le Service de sécurité incendie Mont-Tremblant (SSIMT) décrète une interdiction totale de feux à ciel ouvert sur l'ensemble du territoire qu'il dessert. Cette interdiction, en vigueur depuis ce vendredi 24 avril à 16 h, s'applique à tous les types de dispositifs, incluant les foyers extérieurs munis d'un pare-étincelles, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Cette mesure exceptionnelle est décrétée en raison des risques très élevés de feux de broussailles et de feux de forêt anticipés au cours du week-end. Le taux de sécheresse particulièrement élevé, combiné à l'absence de précipitations prévues à court terme, augmente le risque d'incendie de végétation et pourrait entraîner des pertes matérielles, forestières et humaines importantes.

Jusqu'à la levée de l'interdiction, seuls les dispositifs au propane ou au gaz naturel sont autorisés.

La Ville demande la collaboration de la population afin de réduire les risques d'incendie et de protéger le couvert forestier. Dans le contexte actuel, tout feu extérieur peut rapidement devenir incontrôlable. La vigilance et le respect de l'interdiction sont donc essentiels.

– 30 –

**Source :** Service des communications et des relations citoyennes  
Ville de Mont-Tremblant  
311 (819 425-8614 de l'extérieur de Mont-Tremblant)  
[communications@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:communications@villedemont-tremblant.qc.ca)  
vdmt.ca